

Image not found or type unknown



Déménagement - préavis et conditions légales

Par **stfm**, le **26/05/2009** à **11:50**

Bonjour, nous rendons nos locaux fin juin. A ce jour nous n'avons reçu aucun courrier ni information officielle sur :
- le déménagement en lui même (avenant au contrat de travail j'imagine)
- notre nouveau lieu de travail au 1er juillet.
Quelles sont les obligations de l'employeur dans ce cas ?
Quels sont les recours à notre disposition pour obtenir des informations sur notre devenir de la part de notre employeur ?
Merci pour toute information sur le sujet.
Cordialement,
S. Moreau